



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mulca

Question au Gouvernement n° 1817

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Veronique Neiertz.

Mme Veronique Neiertz. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

Monsieur le ministre, vous avez reçu jeudi dernier, avec beaucoup de compréhension, une délégation de l'entreprise Mulca, de Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis, entreprise qui fabrique depuis des décennies du mobilier pour collectivités locales et administrations.

Cette délégation venait vous demander, à la suite du dépôt de bilan du groupe auquel l'entreprise appartient, de favoriser le repreneur qui maintenait le site de l'entreprise à Noisy-le-Sec et qui garantissait l'emploi de plus de la moitié des salariés de l'entreprise.

Or une autre solution a été choisie, qui entraîne le licenciement de tous les salariés et la fermeture de Mulca à Noisy-le-Sec.

Monsieur le ministre, nous ne comprenons pas. Vous êtes personnellement intervenu pour soutenir les salariés de Noisy-le-Sec et je vous en remercie. Alors comment expliquez-vous qu'on n'ait pas tenu compte de votre intervention ?

Comment voulez-vous que notre banlieue, la Seine-Saint-Denis, qualifiée de banlieue difficile, comprenne que vous demandiez aux collectivités locales de créer des emplois de ville d'un côté si vous ne réussissez pas à empêcher la disparition des emplois existants de l'autre ?

Je me fais ici l'interprète de l'incompréhension et du désespoir de 130 familles qui vont se retrouver au chômage et qui attendaient beaucoup de vous, ainsi que de M. le ministre délégué à la ville, accessoirement élu de Seine-Saint-Denis, qui avait bien voulu les recevoir également.

Nous sommes profondément déçus de l'impuissance du Gouvernement en matière d'emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Madame le député, le tribunal de commerce de Thiers a eu le choix entre deux solutions : une reprise partielle de Mulca à hauteur de soixante emplois à Noisy-le-Sec et une reprise de l'entreprise Lafa, qui emploie 430 personnes, à Aurillac. Il a opté pour la seconde solution qui entraînera, comme vous venez de l'indiquer très justement, l'arrêt de l'activité de Mulca.

Pourtant, comme vous avez eu la courtoisie de le rappeler, nous nous y sommes tous mis, M. le ministre Eric Raoult, vous-même, le maire de Noisy-le-Sec, et, la semaine dernière, ici même, ensemble, nous avons reçu les représentants syndicaux et le dirigeant de cette entreprise.

Je m'étais engagé à faire le maximum ; je l'ai fait, mais dans le respect de l'indépendance de la justice. Le tribunal de commerce de Thiers a opté pour la solution qui lui apparaissait, à lui, la plus acceptable, pas forcément à nous, et je comprends tout à fait que les ouvriers de Noisy-le-Sec aient fait appel de cette décision. Pour moi, cette affaire n'est pas terminée. Nous ne pouvons pas en rester là. D'ailleurs, j'ai donné comme instruction formelle à la DATAR de ne pas faciliter les délocalisations d'entreprises se trouvant dans des zones de redynamisation urbaine, mais, au contraire, de faciliter la venue d'entreprises dans les zones franches urbaines. Quant au cas de Noisy-le-Sec, il faudra sans doute le revoir. (Applaudissements sur plusieurs bancs)

du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Veronique Neiertz.

Mme Veronique Neiertz. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

Monsieur le ministre, vous avez reçu jeudi dernier, avec beaucoup de compréhension, une délégation de l'entreprise Mullca, de Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis, entreprise qui fabrique depuis des décennies du mobilier pour collectivités locales et administrations.

Cette délégation venait vous demander, à la suite du dépôt de bilan du groupe auquel l'entreprise appartient, de favoriser le repreneur qui maintenait le site de l'entreprise à Noisy-le-Sec et qui garantissait l'emploi de plus de la moitié des salariés de l'entreprise.

Or une autre solution a été choisie, qui entraîne le licenciement de tous les salariés et la fermeture de Mullca à Noisy-le-Sec.

Monsieur le ministre, nous ne comprenons pas. Vous êtes personnellement intervenu pour soutenir les salariés de Noisy-le-Sec et je vous en remercie. Alors comment expliquez-vous qu'on n'ait pas tenu compte de votre intervention ?

Comment voulez-vous que notre banlieue, la Seine-Saint-Denis, qualifiée de banlieue difficile, comprenne que vous demandiez aux collectivités locales de créer des emplois de ville d'un côté si vous ne réussissez pas à empêcher la disparition des emplois existants de l'autre ?

Je me fais ici l'interprète de l'incompréhension et du désespoir de 130 familles qui vont se retrouver au chômage et qui attendaient beaucoup de vous, ainsi que de M. le ministre délégué à la ville, accessoirement élu de Seine-Saint-Denis, qui avait bien voulu les recevoir également.

Nous sommes profondément déçus de l'impuissance du Gouvernement en matière d'emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Madame le député, le tribunal de commerce de Thiers a eu le choix entre deux solutions : une reprise partielle de Mullca à hauteur de soixante emplois à Noisy-le-Sec et une reprise de l'entreprise Lafa, qui emploie 430 personnes, à Aurillac. Il a opté pour la seconde solution qui entraînera, comme vous venez de l'indiquer très justement, l'arrêt de l'activité de Mullca.

Pourtant, comme vous avez eu la courtoisie de le rappeler, nous nous y sommes tous mis, M. le ministre Eric Raoult, vous-même, le maire de Noisy-le-Sec, et, la semaine dernière, ici même, ensemble, nous avons reçu les représentants syndicaux et le dirigeant de cette entreprise.

Je m'étais engagé à faire le maximum ; je l'ai fait, mais dans le respect de l'indépendance de la justice. Le tribunal de commerce de Thiers a opté pour la solution qui lui apparaissait, à lui, la plus acceptable, pas forcément à nous, et je comprends tout à fait que les ouvriers de Noisy-le-Sec aient fait appel de cette décision. Pour moi, cette affaire n'est pas terminée. Nous ne pouvons pas en rester là. D'ailleurs, j'ai donné comme instruction formelle à la DATAR de ne pas faciliter les délocalisations d'entreprises se trouvant dans des zones de redynamisation urbaine, mais, au contraire, de faciliter la venue d'entreprises dans les zones franches urbaines. Quant au cas de Noisy-le-Sec, il faudra sans doute le revoir. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [Mme Neiertz Véronique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1817

Rubrique : Ameublement

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 1996, page 5185

Réponse publiée le : 9 octobre 1996, page 5185

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 1996